



Allocution du Représentant de la Délégation de l'Union européenne à l'occasion de la cérémonie de lancement du projet « Consolidation de la plate-forme de suivi en ligne des indicateurs de la légalité APV-FLEGT au Congo »

Brazzaville, le 23 mai 2014

Monsieur le Conseiller du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable,

Monsieur l'Inspecteur Général de l'Economie Forestière,

Monsieur le Directeur Général de l'Economie Forestière,

Monsieur le Représentant de la FAO,

Monsieur le Secrétaire Général du CAGDF,

Mesdames, Messieurs les représentants des sociétés forestières,

Mesdames, Messieurs, Distingués invités,

Face aux enjeux de la gestion durable des écosystèmes forestiers à travers le monde, l'Union européenne a mis en place en 2003 un plan d'action dont l'objectif central est de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et donc du bois. Ce dernier est mieux connu sous le nom de Plan d'Action FLEGT soit en français "Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux".

C'est dans ce cadre que l'Union européenne et la République du Congo, pays exportateur de bois vers le marché européen, ont signé en 2010 un Accord de Partenariat Volontaire, appelé APV-FLEGT ratifié en janvier 2011 par le Parlement européen, puis en juillet 2012 par le Parlement congolais et entré officiellement en vigueur le 1^{er} mars 2013.

L'APV-FLEGT qui a pour but de **lutter contre l'exploitation illégale des forêts et de son commerce associé** à travers un renforcement du contrôle de la légalité et un soutien à la gouvernance forestière, révèle un avantage commercial qu'il me paraît important de rappeler.

Depuis l'entrée en vigueur du RBUE (Règlement Bois de l'UE) sur le continent européen le 3 mars 2013, tout bois importé sur le territoire communautaire doit, soit



avoir obtenu une licence FLEGT soit, à défaut, pouvoir respecter un processus de "diligence raisonnée".

Autrement dit, l'opérateur qui importe le bois est légalement responsable et doit être en mesure de justifier l'origine légale de ses produits.

Afin de mettre en œuvre le plan d'action FLEGT, l'Union européenne propose de nombreuses solutions de financements. L'une de ces solutions est l'engagement à investir dans le partenariat avec la République du Congo pour la mise en œuvre de l'APV-FLEGT via le 10^{ème} FED et pour un appui estimé aujourd'hui à **4,5 Milliards de FCFA**.

A ce montant viennent s'ajouter **2,7 milliards de FCFA** de subventions que l'Union européenne a accordées à la société civile pour l'accompagnement du processus. Cet instrument thématique en soutien à l'environnement a permis de financer les trois projets de l'Observation Indépendante OI-FLEG dont CAGDF en est le dernier et actuel bénéficiaire.

Enfin, le programme d'appui UE FAO FLEGT, dont l'Union européenne a confié la gestion à la FAO et qui est l'instrument de financement du projet que nous avons le plaisir de lancer aujourd'hui.

Ce troisième instrument a permis depuis 2009 le soutien, au Congo, de dix projets pour un montant total d'environ **350 millions de FCA, dont 60 millions de FCFA pour** le présent projet "Consolidation de la plate-forme de suivi en ligne des indicateurs APV-FLEGT au Congo".

Cette action réaffirme l'esprit de l'Union européenne à soutenir les initiatives qui contribuent à une meilleure gouvernance forestière et, ce faisant, à une meilleure mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT.

Ce projet est exécuté par le CAGDF, en partenariat avec World Resource Institute en collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) avec l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC). Il permet de développer et de tester une plateforme pilote de collecte et de gestion des données, accessible en ligne et relatives aux indicateurs APV-FLEGT. Cette plateforme est alimentée principalement par les exploitants forestiers opérant en République du Congo. Il s'agit d'un véritable outil de transparence, qui pourra, dans un futur proche, servir de base ou de modèle unique du suivi de la légalité des bois au Congo.

Délégation UE République du Congo

Impasse Auxence Ickonga

+ 242 05 500 24 00

Delegation-rep-of-congo@eeas.europa.eu



En finançant ce projet, l'Union européenne réaffirme son soutien à la société civile congolaise et encourage son implication et sa participation dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Mesdames, Messieurs, Distingués invités, je ne saurais conclure mes propos sans remercier le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement durable pour son soutien à ce projet, et également à la FAO pour son suivi et son implication dans la mise en œuvre du programme UE FAO FLEGT et ses projets.

Au nom de Monsieur l'Ambassadeur et Chef de Délégation de l'Union européenne en République du Congo, Son Excellence Marcel Van Opstal, je souhaite plein succès à cette initiative novatrice en termes de transparence, et j'espère voir très prochainement ses répercussions positives dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo.

Je vous remercie.

Mme Alessandra CUCCHI

Attachée de Coopération

Gouvernance forestière

Délégation de l'Union européenne – Brazzaville